

Bref argumentaire pour l'action de ce jeudi: PIIS/ Service communautaire/ RSE.

Le Ministre Borsus a fait passer des modifications dans la loi de 2002 sur les conditions pour bénéficier d'un RIS. Désormais, ce ne sont plus que les - de 25 ans mais tous demandeurs d'un RIS qui devront signer un PIIS, projet individuel d'intégration sociale. Celui-ci sera établi sous forme de contrat et les manquements au contrat seront susceptibles de sanctions allant jusqu'à l'exclusion du droit au RIS de 1 à 3 mois... ! Ce projet est argumenté sur base d'une recherche universitaire qui a été littéralement interprétée par le Ministre...interprétation dénoncée par son auteur*. Parmi les mesures proposées au sein du PIIS, le service volontaire, dénomination cache sexe d'un service obligatoire car la marge de négociation dans un CPAS face à un AS dont dépend le seul revenu qui reste accessible est nulle. Les AS sont eux-mêmes piégés par ces mesures. Les fédérations de CPAS se sont exprimées contre... Enfin, déjà en cours (1^{er} nov 2016), le RSE (rapport social électronique) qui suivra la personne si celle-ci change de CPAS et contenant les infos sur la relation de la personne avec le CPAS sortant (officiellement : cédant !) et la subjectivité de l'information qui passe de l'un à l'autre avec un évident à priori qui se crée. Quant au secret professionnel et à la déontologie du travail social, le Ministre a annoncé qu'il modifierait le Code. Extrait : « *Le problème du secret professionnel, auquel sont tenus les collaborateurs des CPAS et les membres du conseil pour le bien-être social, pour l'échange de données entre les CPAS et des autres institutions de sécurité sociale et/ou des autorités judiciaires sera réglé par le biais d'une modification du Titre préliminaire du Code de procédure pénale. Le ministre procédera, comme indiqué dans l'accord de gouvernement, à l'évaluation des instruments dont dispose l'administration de l'intégration sociale pour la sanction et le contrôle des CPAS* » Source : Exposé d'orientation politique », sous le titre « Amélioration de l'efficacité des contrôles », Willy Borsus, Chambre des représentants de Belgique, DOC 54 0020/027, 24 novembre 2014, p.13.

Pour plus d'info : http://www.asbl-csce.be/documents/CSCE_ETUDE_2015_dossiersocialelectronique.pdf
et sur le PIIS : <http://pro.guidesocial.be/actualites/les-piis-n-epargneront-personne.html> <http://www.rwlp.be/index.php/ressources/medias/503-non-au-projet-individualise-d-integration-sociale-communique-de-presse-de-rwlp-namur-23-mai-2016>

Le travail social est mis à mal de façon inacceptable. Il faut y réagir et maintenir l'attention du législateur (voir les propositions à venir sur les dénonciations de « potentiels » terroristes...via les AS de CPAS) mais aussi soutenir les travailleurs sociaux qui s'y opposent. Voir l'appel à signature du Comité de vigilance en travail social.

http://www.comitedevigilance.be/sites/www.comitedevigilance.be/IMG/pdf/MANIFESTE_CVTS_VF.pdf

*Abraham Franssen (Université Saint-Louis) et Kristel Driessens (Karel de Grote Hogeschool) ont d'abord constaté la diversité des politiques d'activation sociale menées par les CPAS. Certains font du PIIS un outil d'accompagnement social, d'autres un moyen de pression sur l'utilisateur pour tester sa « disposition au travail ». Et s'il se dégagait un consensus sur l'utilité du PIIS pour les moins de 25 ans, ce n'était plus le cas lorsqu'il s'agissait de l'étendre d'office à tous les bénéficiaires. Dans leurs conclusions, les auteurs de l'étude ont estimé que cette généralisation était risquée, compte tenu « des divergences de philosophie, de pratiques et de politiques entre les 589 CPAS du pays ». Pour ces experts, une extension éventuelle du PIIS à des fins d'activation sociale devait en tout cas être « découplée » de l'octroi ou du maintien du revenu d'intégration et de la possibilité de sanctions financières qui seraient « éthiquement peu défendables et éthiquement contre-productives ». Willy Borsus n'a pas tenu compte de ces recommandations. Pas plus que de celles des CPAS qui ne voulaient pas d'un dispositif contraignant.

Extrait de Alter Echo : <http://www.alterechos.be/alter-echos/piis-pour-tous-le-scenario-du-pire/>